



Compte rendu du CTL du 8 Juin 2017

M GUILLOUET commence par présenter Mme MLYNARSKI nouvellement arrivée à la DRFIP : volontaire pour intégrer le réseau, Mme MLYNARSKI arrive du bureau GF1B. Elle a pour mission de passer beaucoup de temps dans les services, elle est une « *source originale d'analyse et de remontée à la Centrale* ». Elle est adjointe au pôle pilotage et ressources.

Lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales : CGT (visible sur notre site local), Solidaires et FO.

M GUILLOUET indique qu'il ne fera pas de commentaire sur la politique nationale, et que les questions feront l'objet de réponses précises lors de l'examen des questions diverses inscrites à l'ordre du jour.

Examen des points à l'ordre du jour

Suivi des avis du CTL du 12 avril 2017 (information):

Pas de remarque particulière

Approbation du PV du 12 avril 2017 :

Solidaires n'a pas pu communiquer le PV corrigé, mais manifeste l'accord de principe des OS.

Projet d'arrêté relatif aux services de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement (pour avis) :

Présentation par Mme MACE

La CGT s'abstiendra lors du vote sur le projet d'arrêté fixant, les modalités de recouvrement des créances patrimoniales par les SIE ex-pôle enregistrement de ST MALO et RENNES EST, en attendant l'arrivée d'un module recouvrement dans l'applicatif du futur Service Départemental de l'Enregistrement (SDE).

En effet, tout en sachant qu'il était nécessaire de donner un cadre juridique au recouvrement des créances patrimoniales pendant cette période transitoire, la CGT dénonce la méthode de la Direction Générale qui, une nouvelle fois, a décidé la création d'une nouvelle structure sans les outils adéquats. D'autant plus, que le SDE aura tout de même en charge le recouvrement de certaines créances dès le 1^{er} septembre prochain et ce sans aucune formation prévue pour les agents.

Quant aux moyens humains, la CGT rappelle à la DRFIP qu'elle avait oublié de quantifier les emplois nécessaires à la gestion quotidienne de la comptabilité du futur SDE. La CGT demande à la DRFIP, si elle a corrigé le tir en exigeant de la DG la création d'emplois supplémentaires tenant compte également de la charge du recouvrement.

La DRFIP répond uniquement en renforts, vacataires et stagiaires, mais reste muette sur la création d'emplois pérennes.

La CGT rappelle également que les agents du futur SDE insistent pour que leurs usagers réglant en numéraire aient accès à une caisse côté bâtiment B, et ne soient pas contraints de ressortir pour payer à la caisse de l'accueil RENNES Magenta. Aucune réponse de la DRFIP sur ce sujet.

Enfin, des éclaircissements sont demandés sur la formation des agents.

Réponse de Mme MACE :

- la formation FIDJI s'étale sur plusieurs sessions ; nous avons déjà réservé un créneau fin août pour les nouveaux qui arriveront au 1^{er} septembre sur le Service Départemental de l'Enregistrement (SDE). Pour la partie comptabilité, le stage se déroulera à Toulouse sur 2 jours, et il y aura un nouveau module de formation en fin d'année
- FIDJI Recouvrement : c'est vrai que c'est un module qui doit se créer en 2019, c'est également

vrai qu'il y a aura du recouvrement dès la rentrée. Les mises en recouvrement se feront effectivement en manuel tant que FIDJI Recouvrement ne sera pas en place ;

- Sur les aspects effectifs : M PESTKA explique que cette question est régulièrement posée dans les groupes de travail. Pour ce qui est de la demande de renfort, la DRFIP 35 a fait remonter auprès de la DG. La nomination d'un comptable se fera lors de la CAP.

La CGT interpelle de nouveau la DRFIP sur 2 points :

- la formation : les agents n'ont pas la formation PRS, ils vont se retrouver à gérer des créances patrimoniales dans les semaines suivant la création du SDE sans la formation correspondante.

- les emplois : demande est faite de quantifier les emplois pour le recouvrement et l'enregistrement.

Vote :

Abstention : CGT, Solidaires et CFDT

Contre : FO.

Rapport d'activité 2016(pour information) :

Le DRFIP explique qu'il a décidé d'extraire 2 points de ce compte-rendu : le SFACT 2 et la fusion des SIE à Saint-Malo.

-Sur le SFACT 2 :

M VASSEUR fait un focus sur la mise en place du SFACT 2.

La CGT dénonce la méthode employée par le DRFIP : « nous avons l'habitude d'une présentation plus exhaustive du compte-rendu d'activité avec la présentation de l'ensemble des services. La CGT aurait aimé qu'un lien soit fait entre les métiers et le pôle budget et ressources, c'est-à-dire entre les missions et les effectifs. A plusieurs reprises, elle a constaté des dysfonctionnements.

Par ailleurs, la CGT fait remarquer que la méthode utilisée aurait pu être expliquée en amont de façon à faire intervenir des experts sur le SFACT et les SIE de Saint-Malo.

M GUILLOUET : « c'est un focus sur 2 services qui se sont mis en place... ce n'est pas un refus de débat. Il me paraissait intéressant de revenir sur ces 2 services. Le rapport d'activité vous a été transmis dans son intégralité, nous ne pouvons pas le détailler en séance. »

- Sur la fusion des SIE de Saint Malo :

M PONTIS explique comment s'est déroulée la fusion des SIE de Saint-Malo Nord et Sud.

La CGT explique que « les fusions conduisent à une dégradation des relations entre les collègues, il suffit de se déplacer à Saint-Malo pour y voir les portes des services fermées alors qu'auparavant elles étaient ouvertes. Les fusions ont un impact négatif sur les conditions de vie au travail. A aucun moment, le rapport d'activité ne fait un point sur la santé des agents. »

La CGT dénonce l'orientation du rapport d'activité et insiste sur son manque d'objectivité.

« Si on prend l'exemple du comité conditions de vie au travail (CVT): dans le rapport il est écrit que les OS ont refusé de siéger, mais il n'est pas expliqué pourquoi les OS n'ont pas souhaité y participer.

Autre exemple : le rapport d'activité stipule : « les principaux paramètres disponibles confirment la bonne tenue des missions générales ». Ce n'est pas la réalité des services qui sont en difficulté et les agents vous le disent régulièrement. Il faut présenter de manière objective les résultats des services. »

La CGT souhaite que M MILLE donne lors de ce CTL la liste des services dits prioritaires. (lors d'une audience M MILLE a évoqué une liste de services avec des emplois vacants et dont des missions sont prioritaires et la volonté de remédier à cette situation).

M GUILLOUET explique que « faire des fusions n'est pas un objectif en soi, et que la DRFIP ne cherche pas à multiplier les difficultés dans les services ». Il indique que « ce qui l'a surpris dans ce département c'est le nombre important de services... je ne me rendais pas compte du nombre de services ; il y a des services qui n'existent pas dans d'autres départements. »

« Le choix a été effectivement fait de ne pas vous présenter le rapport d'activité dans le détail, il est difficile de présenter dans un rapport d'activité une articulation entre les métiers et le pôle budget-ressources.

Je répondrai à toutes les questions qui m'ont été adressées ».

NB :le DRFIP a demandé lors de son arrivée dans le département que les questions diverses lui soient adressées en amont des séances de façon en justifiant qu'ainsi il pourrait étudier ces questions et y apporter des réponses précises. Auparavant, les questions diverses étaient posées en fin de séance sans communication en amont à la DRFIP.

M MILLE indique « ne pas avoir dit qu'il communiquerait en CTL la liste des « services prioritaires ». Il précise avoir effectivement expliqué que les vacances d'emplois posaient des problèmes dans certains services et que la DRFIP avait décidé d'anticiper : elle a effectué un recensement des services en situation de vacances d'emplois, de difficultés particulières et où les missions sont prioritaires. Par exemple, le service rémunération : 20 % de vacances d'emplois et la paie constitue une mission prioritaire. Le service de gestion des patrimoines privés (GPP) est également prioritaire.

Le but est de cibler les mouvements en priorisant les services.

La CGT demande des précisions : « comment seront comblés les vacances d'emplois, par des ALD des détachements ? Vous n'allez pas refuser des mutations à des agents qui ont postulé sur ses emplois ? »

M MILLE répond qu'« une liste des services considérés comme prioritaires sera établie, que la DRFIP est consciente des impacts sur les autres services, qu'il y a aura des « services perdants », mais qu'elle prendra ses responsabilités. Dans ce cadre, un certain nombre de postes seront gelés. L'annonce sera faite lors des CAPL de mutations. »

Question de la CGT : Quid des agents qui ont demandé une mutation sur ses postes sans être informés au préalable des postes gelés ? La DRFIP entend assumer également ses responsabilités sur les règles de mutations. La CGT fait remarquer qu'elle sera tout particulièrement vigilante lors des CAPL et défendra la garantie du droit à mutation pour les agents.

M GUILLOUET : « il est hors de question que le service liaison/rémunération reste avec une vacance de 20 % d'emplois. On ne peut pas laisser dériver ce service. Vous imaginez si les agents ne sont pas payés ».

Les OS insistent sur le fait que les vacances d'emplois sont le fait de l'administration et pas des OS ! Les OS ont toujours largement dénoncé cette situation.

Sur le comité de la mission conditions de vie au travail (CVT) :

M MILLE : « je n'ai pas mis le pourquoi de l'absence de l'absence des OS, car je n'aurais pas tété très gentil si j'avais été précis. J'ai eu un procès

d'intention sur le sujet lors d'un CHS-CT sur le sujet. » Il justifie la création de cette mission en arguant que d'autres directions siègent dans le CHS-CT et que certains sujets sont à développer par la DRFIP.

Il indique qu'« il y a des efforts à faire et être ouvert pour travailler avec les OS. »

La CGT s'explique de nouveau sur son refus de participer aux réunions ce comité : les discussions doivent avoir lieu dans un cadre institutionnel, ce comité n'est pas une instance. La CGT précise que la porte n'a jamais été fermée pour les discussions relatives à la santé des agents et à leurs conditions de vie au travail. Elle indique discuter régulièrement de ces sujets avec la DRFIP.

Missions foncières :

La CGT dénonce l'explosion des missions foncières (anomalies BNDP +41 %, hausse du niveau d'activité + 21 % ; augmentation des stocks de fin d'année +221 %) et les conséquences directes dans les services et pour les collectivités locales.

Il est demandé à la DRFIP ce qu'elle compte faire pour endiguer le retard dans les services de publicité foncière.

M PESTKA répond qu'« un dispositif a déjà été mis en place, que les dommages collatéraux du retard sont connus. La DRFIP ayant donné des gages pour résorber le retard, la DG bureau GF3 a accepté un plan soutien : renfort de la brigade nationale au SPF 1 avec l'envoi de 4 renforts pour 6 mois à compter de juin 2017. Cette brigade apportera en outre un soutien méthodologique pour mettre en œuvre des simplifications et ainsi permettre d'exporter la méthode à d'autres SPF. La mise en place de télé-acte obligatoire à compter de l'année prochaine et la diminution des réquisitions devraient permettre une meilleure maîtrise des délais. »

La CGT interpelle le DRFIP sur la forte croissance de la population rennaise et de ses environs : « la population de l'agglomération rennaise est en forte progression, et pourtant le 35 n'a pas eu de compensation en emplois. Faites-vous remonter cette particularité à la DG ?

M GUILLOUET répond : « ce qui me frappe dans ce département ce sont les missions, leur concentration. Il indique qu'il va saisir la Centrale en faisant la liste des missions sur le département et expliquer l'explosion démographique dans ce département. La DRFIP du 35 n'est pas seulement

une direction départementale, c'est une direction supranationale. »

- Sur le contrôle fiscal :

La CGT indique qu'un rapport de visite effectué par le CHS-CT est en contradiction avec la présentation idyllique des relations de la BCR avec les partenaires extérieurs.

M PESTKA répond avoir pris connaissance de la visite du CHS-CT et avoir les moyens d'apprécier la situation...

La CGT fait remarquer qu'elle apprécie de lire que les résultats du contrôle fiscale sont bons, car le retour qui est fait du pôle métier aux agents n'est pas identique.

- Sur les frais de déplacement :

La CGT souhaite des explications sur les déplacements qui au regard du rapport d'activité sont moins nombreux : où pourquoi et comment ?

M MILLE explique que « les agents étant moins nombreux il y a mathématiquement moins de déplacements et donc moins de frais . Par ailleurs , les visioconférences se développent. Il indique ne pas avoir de réponse sur le détail des frais de déplacement (frais de déplacement stages ou frais hors formation), et que si le directeur est d'accord, il en fera communication aux OS. »

M GUILLOUET remercie toutes les OS pour ce débat. Il indique avoir pris note d'un certain nombre de propositions. « Il y a des sujets internes à la DRFIP... se pose la question de savoir comment fait- on pour avoir un dialogue interne. »

Les représentants de la CGT au CTL ont une analyse bien différente : le refus de présenter le rapport d'activité mission par mission permet à la DRFIP de s'affranchir de questions qui fâchent. Le débat est parti dans tous les sens, il a été brouillon. L'argument de ne pouvoir le présenter de manière exhaustive en séance n'est pas sérieux. TOUTES LES MISSIONS DE LA DRFIP demandent une attention toute particulière. Et ce d'autant plus que les agents constatent au quotidien un empilement de leurs missions et expriment une souffrance dans leur travail.

Le rapport d'activité n'est pas objectif : les résultats ne font pas apparaître la réalité et les difficultés dans les services.

Ce n'est pas avec ce rapport d'activité que la DG débloquera des emplois !

M GUILLOUET a ensuite fait part de la demande de la CGT de reporter la date du prochain CTL initialement prévu le 4 juillet. La CGT a en effet, dès communication de cette date, demander un report aux 11 ou 12 juillet pour les motifs suivants : le CHS-CT se réunit le 3 juillet, tenir un CTL le lendemain ne permet pas aux élus de préparer convenablement le CTL.

Le DRFIP a indiqué qu'il prenait note de la demande, mais que les seules dates disponibles étaient le 4 ou le 5 juillet et qu'il fallait anticiper un vote contre et une éventuelle reconvoction.

La CGT a manifesté son désaccord sur les dates proposées:

- 2ème fois que la DRFIP convoque un CTL le lendemain d'un CHS-CT,
- le 5 juillet est un mercredi et il y a des élus absent ce jour pour cause de temps partiel (la CGT a déjà dénoncé la tenue de CTL le mercredi !)
- les élus ont également des missions à exercer dans leur service et ont aussi un agenda contraint.

Le DRFIP a demandé une réponse au retour de la pause déjeuner.

Réorganisation des services en charge des missions domaniales (information) :

Présentation par M COLANTINI et Mme LOPEZ.

Sur l'aspect installation immobilière : elle indique être surprise d'entendre qu'il manque des chaises. Des groupes de travail se sont en effet tenus et ce problème n'a pas été soulevé.

M MILLE fait remarquer qu'il y a 27 chaises pour 26 titulaires.

Mme LOPEZ précise que l'organisation interne doit être finalisée dans le service avec les chefs de services et les agents.

Sur les effectifs :

- 5 emplois au pôle gestion domaniale (PGD) ;
- 9 emplois et 1 A + au pôle évaluation domaniale (PED) ;
- pour le service local du domaine (SLD), il faut attendre le mouvement local.

La CGT présente sa position sur cette réforme. Elle explique qu'elle se situe dans le cadre des suppressions d'emplois.

Elle note deux conséquences importantes :

- sur le service public rendu aux collectivités: le seuil de consultation réglementaire va passer de 75 000 à 200 000 euros, les collectivités n'auront donc plus la même assistance. Il leur est d'ailleurs conseillé d'aller sur le site PatrimEval. C'est une détérioration du service public.
- sur les agents en termes de déplacement.

La CGT indique attendre la publication de la circulaire de la DG sur l'organisation du travail et rappelle qu'il était initialement prévu que les élus au CTL donnent un avis sur le projet lors de ce CTL après consultation du CHS-CT... or, le CHS-CT a reporté son avis pour cause d'absence d'avis des médecins de prévention et de la fameuse circulaire. Encore une fois les agents n'ont pas disposé de toutes les informations pour éventuellement demander leur mutation en janvier 2017.

Mme LOPEZ confirme attendre la circulaire qui serait au visa à la DG et indique s'efforcer de donner un maximum d'informations. Ainsi, dès le 8 décembre, une réunion a eu lieu pour donner des éléments sur les mutations. Elle note que « tous les évaluateurs sont restés, ce qui signifie qu'ils aiment leur métier »

M MILLE confirme attendre la fameuse circulaire et qu'il doute de l'avoir d'ici le CHS-CT du 03 juillet.

La DRFIP « met tous ses espoirs dans la circulaire pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions »

Les OS ont soulevé diverses questions : demande du full internet pour les évaluateurs, quid des pointages pour les agents sédentaires, une nouvelle mission ISD qui vient de la DG.

Présentation du tableau de bord de veille sociale (information) :

Présentation par Mme NIAY

- Sur les signalements externes : constat à la baisse :

A la demande de la CGT, la DRFIP indique qu'un rappel sera fait aux agents de ne pas divulguer leur adresse lors d'un dépôt de plainte, c'est l'adresse professionnelle qui doit être mentionnée. Cette appréhension peut freiner les agents dans leur démarche de dépôt de plainte.

- Sur les signalements internes : proportion faible :

Mme NIAY confirme que les relations entre collègues sont plus tendues par manque d'effectifs et que cette analyse a été remontée à la DG.

- Sur l'absentéisme : légère augmentation des arrêts maladie de courte durée.

Les OS refusent de lier cette augmentation à la suppression du jour de carence. Il ne faut pas oublier que la mise en place du jour de carence a conduit des agents malades à venir travailler et ce principalement pour des raisons financières, un agent ne pouvant se permettre de perdre une journée de salaire.

La CGT indique qu'il aurait été intéressant d'avoir les statistiques des absences plus longues.

Mme NIAY reconnaît qu'il faut effectivement réfléchir aux absences de longue durée, notamment lorsque les agents réintègrent, il faut les accompagner lors de leur retour.

- Sur l'alimentation du CET et les écrêtements

Solidaires demande des éclaircissements sur les écrêtements.

Mme NIAY rappelle la réglementation : il est interdit de rajouter des heures perdues, les chefs n'ont pas le droit de déroger au règlement.

La CGT fait le lien entre les écrêtements et les effectifs : la majorité des collègues dont les horaires sont écrêtées subissent la pression du manque d'effectif et d'un contexte d'augmentation des charges dans le service.

La CGT fait remarquer que ce document est purement statistique et qu'il faut faire attention aux analyses qui sont faites et tout particulièrement à la typologie que fait Mme NIAY. Les agents, dont les horaires ont été écrêtées et qui ont mis des jours dans le CET ont-ils été interrogés directement ?

Mme NIAY explique que c'est un croisement qui est effectué et que 19 agents en sont ressortis.

Solidaires rappelle que ce recueil de données doit être croisé avec d'autres éléments et qu'il ne faut pas se limiter au recensement d'actions individuelles. Il faut également s'inscrire dans le collectif.

M MILLE précise que ce TBVS est un outil statistique qui permet avec les éléments qui remontent à la DRFIP un examen par le CVT.

La CGT demande les statistiques concernant les dépôts de fiches de vœux dans les services ; le taux de rotation dans un service peut en effet donner des indications importantes.

La direction nous fera parvenir ces éléments.

Questions diverses :

Le prélèvement à la source (PAS) :

M PESTKA indique avoir pris connaissance du message annonçant le report de la mise en place du PAS sur Ulysse.

A notre demande de suspendre les formations concernant le PAS pour les SIE, il nous a été répondu par l'affirmative.

Mme LOPEZ précise que, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des collectivités locales et des établissements financiers, des réunions étaient prévues à compter du 19/06. L'AMF et le centre de gestion ayant souhaité maintenir ces réunions, celles-ci seront organisées par la DRFIP.

Il est demandé si les avis d'impôt sur le revenu 2016 feront état du taux d'imposition PAS.

Mme MLYNARSKI indique que le Ministre a été informé qu'il avait jusqu'au 3 juillet pour rendre sa décision sur l'inscription ou non du taux d'imposition sur les avis. Il faut donc être patient.

Emplois de vacataires au CER, et demande de mutation obligatoire pour les agents dont le poste est supprimé :

M MILLE explique que « la DRFIP a eu à appliquer pour la 1ère fois une règle qui existe depuis 3 ans : il est effectivement demandé aux agents en surnombre dans leur catégorie de déposer une demande de mutation. Les réactions se sont manifestées du côté de la filière gestion publiques pour qui cette règle est nouvelle.

2 cas de figure se présentent :

- si l'agent est dans un service unique dans sa commune, il bénéficie d'une garantie de maintien sur la commune. M MILLE indique s'être déplacé à Dol voir l'agent concerné et avoir envoyé un mel à l'agent de Chartres.

- en ce qui concerne le CER, c'est différent. La règle de la mutation s'applique. Je rappelle que cette règle a été validée en CTR, qu'elle a été expliquée aux chefs de service, et aux agents qui ont assisté à la réunion annuelle sur les mutations. Les 2 agents du CER concernés ont été reçus par division des ressources humaines, et il leur a été dit que la règle s'appliquerait. »

En réponse à une organisation qui évoque la question des vacataires, réponse de la direction : « Vous mettez en parallèle l'emploi de vacataires. Oui c'est vrai nous disposons d'une enveloppe pour l'emploi de vacataires, mais ces emplois n'ont pas vocation à s'étendre sur l'année. Nous sommes dans une situation où il y a 2 suppressions d'emploi, la direction locale n'est pas à l'origine de ces suppressions, mais est contrainte de respecter les consignes ».

La DRFIP se dit consciente de la situation des agents, elle entend bien que ces agents vont subir une perte financière liée à leur prime. Elle indique qu'elle ne peut pas prendre d'engagement, mais qu'elle sera attentive à ces agents lors des CAPL, et qu'il faut s'assurer des départs en retraite éventuels. Face à l'insistance de la CGT sur la situation de ces agents, M GUILLOUET confirme l'attention qui sera apportée sur ce dossier, et explique qu'il prendra en compte tous les éléments pour voir s'il y a de la flexibilité, la réponse sera donnée en CAPL. Sur l'absence d'information des agents sur leur suppression de poste, il indique que les OS sont des représentants du personnel, et qu'il leur appartient donc d'informer les agents.

La CGT dénonce la responsabilité que le DRFIP essaie de faire porter aux OS.

Paierie régionale de Bretagne:

Les missions de ce service vont évoluer. En effet, le transfert de compétence des départements vers la région notamment pour la gestion des transports scolaires va augmenter la charge de travail.

La CGT demande donc si la direction a évalué cette augmentation de charges.

Mme LOPEZ répond que la DG a été saisie. L'augmentation représenterait 4 emplois. Dont acte : pour la CGT il faut donc 4 affectations à la Paierie Régionale

Maillage territorial du réseau :

M GUILLOUET : « je n'ai rien de nouveau à dire. Nous avons un gouvernement intérimaire, je reviendrai vers vous au mois de juillet. Je ne peux pas vous dire ce qui se fera et à quel rythme, il faut des choix politiques très clairs »

La CGT s'étonne de l'ignorance du DRFIP sur les éventuelles restructurations et ce d'autant plus que celui-ci a expliqué lors du débat sur les dates du CTL de juillet qu'il pourrait être contraint de reconvoquer un CTL parce que les OS auraient eu un vote défavorable (vote défavorable contre quoi ???). La CGT lui demande donc d'être plus précis.

Le DRFIP ajoute que le maillage territorial peut éventuellement faire l'objet d'un point à l'ordre du CTL de juillet, ou non... tout dépend des orientations en ce domaine !!!

NB : les OS ont reçu le lendemain de ce CTL un message de la direction les informant qu'un point était ajouté à l'ordre du jour : « dans le prolongement de nos échanges en CTL hier, est ajouté, à titre conservatoire pour l'instant, le sujet des (éventuelles) réorganisations du réseau ».

Projet de fusion des secteurs d'assiette :

Pour mémoire, la question posée par la CGT en amont était la suivante : « La direction porte-t-elle un projet de fusion des secteurs d'assiette qu'elle n'a pas annoncé et qui est préparé dans le plus grand secret ? »

Dans ces services, souhaite-t-elle privilégier le contrôle au détriment de la gestion ? ». M GUILLOUET interpelle M PETSKA : « racontez-nous le plan secret... vous n'avez pas honte ».

Nous vous laissons donc apprécier l'humour de notre DRFIP sur le sujet !

M PESTKA explique que la fusion a été discutée effectivement par une responsable de SIP dans son SIP, que cette proposition est à la seule initiative du chef de service. La DRFIP n'a pas donné de consigne à ce sujet, mais il ne leur est pas interdit de mener des discussions dans les services. Peut-être y-a-t-il eu aussi un autre responsable avec la même intention.

Le « C'est pas nous, c'est eux » laisse perplexe.

La CGT a d'ailleurs demandé que la DRFIP communique auprès des agents en les informant que la DRFIP n'était pas à l'origine des projets de fusion.

La CGT rappelle que la DRFIP a supprimé un emploi de B dans les SIP de Rennes sud, est et nord et un emploi de C dans les SIP de Rennes nord, est et ouest alors que les charges de travail sont croissantes. Les agents s'inquiètent et s'interrogent donc légitimement sur une éventuelle fusion des secteurs d'assiette. Ce projet de fusion a déjà été proposé antérieurement et rejeté par les agents. Ceux-ci sont très attachés à la sectorisation.

M GUILLOUET répond que M MARIEL avait décidé de fusionner les secteurs de manière imposée, sans concertation. Il confirme qu'il n'y a pas d'instruction de la Centrale et que la DRFIP écoute les agents.

A la question « dîtes nous aujourd'hui si vous allez fusionner les secteurs, M GUILLOUET répond : si un SIP estime qu'il faut faire évoluer sa situation, on sera d'accord. On fera ce que les chefs de service et agents demandent. Mais on ne va rien imposer. »

(Cf aussi notre tract publié sur notre site local le 14 juin)

Calendrier des émissions, et pression dans les SIP :

M PESTKA confirme que la DRFIP ne met pas de pression. Le retard s'explique par des absences dans les services : vacances scolaires, formation PAS, pont du mois de mai.

La CGT demande que les questions diverses posées en amont à la DRFIP soient communiquées à l'ensemble des OS. Il est intéressant d'avoir la question dans sa globalité pour faciliter le débat.

M GUILLOUET prend acte et indique qu'il fera circuler en début de séance les questions diverses.

Service de gestion des patrimoines privés :

Un rapport de visite du médecin de prévention et l'Inspectrice santé et sécurité au travail fait ressortir une détérioration importante des conditions de travail des agents.

Mme LOPEZ qui a vu les agents antérieurement à la visite annonce, le renfort d'un agent A de la DNID .

Trésorerie de Rennes Banlieue Est :

Le rapport de visite du médecin de prévention pointe des difficultés dans l'organisation du travail. Mme LOPEZ indique qu'elle n'a pas eu connaissance du rapport du médecin de prévention. La CGT lui remet une copie.

Trésorerie municipale :

Ce service doit déménager au 1^{er} étage de l'immeuble le Colbert.

Une première version des plans satisfaisait les agents mais une deuxième version est apparue qui ne convient pas aux collègues.

En effet, le caissier est isolé, des collègues au service dépenses devaient être à 2 par groupes de bureaux et se retrouvent à 3, les agents de la comptabilité ont un bureau plus petit dans la version 2 alors que l'adjointe responsable du service aurait un bureau une fois et demi plus grand pour elle seule. D'autre part, l'accès pour les régisseurs va être difficile les jours de fermeture de l'accueil.

Mme LOPEZ prend note mais se montre étonnée, car les agents semblaient satisfaits quand elle leur a rendu visite.

Nous attendons des réponses rapides de la direction.

Fin de séance à 18h05.